



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## DECISION N° 2023 - S - 17

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

**VU** le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

**VU** l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

**VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2023 du Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire affectant Madame Marie-Christine LE GAL auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de directrice-adjointe,

**VU** l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020 relative aux modalités d'autorisations et de délégations de signature.

### DECIDE

#### **- ARTICLE UNIQUE -**

A compter du 2 mai 2023, délégation permanente est donnée à Madame Marie-Christine LE GAL, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances, à l'exception des actes de recrutements et de licenciements.

Fait à Montreuil, le 26 avril 2023

La Directrice de l'INAO,

Carole LY

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE

TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)